

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2019

**ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION Saine - (N° 2441)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 97

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et M. Pajot

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa, ajouté en commission, propose de décaler l'obligation d'étiquetage au 1^{er} janvier 2021.

La fraude a déjà largement affaibli nos producteurs de miel et cette mesure va clairement dans le bon sens ; il n'y a donc aucune raison de perdre du temps pour protéger nos producteurs.